



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1997/L.10/Add.7
15 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-neuvième session
Point 13 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures
discriminatoires et de la protection des minorités sur
sa quarante-neuvième session

Rapporteur : M. Marc Bossuyt

TABLE DES MATIERES *

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VII. LA REALISATION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES		
a) PRATIQUES TRADITIONNELLES AFFECTANT LA SANTE DES FEMMES ET DES FILLETTES		
b) LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LEUR PARTICIPATION EGALE A CE PROCESSUS		

*Le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1997/L.11 et ses additifs.

VII. LA REALISATION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE EN CE QUI CONCERNE LES FEMMES : a) PRATIQUES TRADITIONNELLES AFFECTANT LA SANTE DES FEMMES ET DES FILLETTES; b) LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LEUR PARTICIPATION EGALE A CE PROCESSUS

1. La Sous-Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 13ème, 14ème, 15ème et 27ème séances, les 13, 14 et 22 août 1997.
2. La liste des documents publiés au titre du point 5 figure à l'annexe ... du présent rapport.
3. A la 13ème séance, le 13 août 1997, Mme Halima Embarek Warzazi, Rapporteur spécial sur les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des femmes et des enfants, a présenté son rapport intérimaire (E/CN.4/Sub.2/1997/10 et Add.1).
4. Lors du débat général sur cette question, des déclarations ont été faites par les membres suivants de la Sous-Commission : Mme Attah (13ème), Mme Daes (14ème), M. Eide (14ème), M. Guissé (14ème), Mme Gwanmesia (14ème), M. Joinet (14ème), Mme McDougall (14ème), Mme Palley (14ème) et M. Park (13ème).
5. La Sous-Commission a également entendu des déclarations des observateurs de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (14ème) et de l'Organisation mondiale de la santé (14ème).
6. Elle a aussi entendu des déclarations faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Association internationale des juristes démocrates (14ème), Bureau africain des sciences de l'éducation (15ème), Commission internationale de juristes (14ème), Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique (15ème), Congrès du monde islamique (14ème), Egalité maintenant (14ème), Fédération démocratique internationale des femmes (14ème), Fédération internationale islamique d'organisations d'étudiants (14ème), Indian Council of Education (14ème), Institut international de la paix (14ème), International Education Development, Inc. (14ème), Organisation internationale pour le progrès (14ème), Parti radical transnational (14ème), Pax Romana (14ème), Société mondiale de victimologie (14ème), World Federation of Methodist and Uniting Church Women (14ème).
7. Des déclarations ont été faites également par les observateurs de l'Afghanistan (15ème), du Bangladesh (15ème), du Costa Rica (15ème), de l'Egypte (13ème) et de l'Iraq (15ème).

Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes

8. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.15 qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Ali Khan, M. Bossuyt, Mme Daes, M. Eide, Mme Forero Ucros, M. Maxim, Mme Mbonu, M. Mehedi, Mme Palley, M. Weissbrodt et M. Yimer. M. Guissé, M. Lindgren Alves et M. Park se sont ultérieurement joints aux auteurs.

9. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/8.

Réalisation des droits fondamentaux des femmes et des enfants de sexe féminin

10. A sa 27ème séance, le 22 août 1997, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1997/L.28 qui avait pour auteurs M. Ali Khan, Mme Attah, M. Bossuyt, M. Boutkevitch, M. Chernichenko, Mme Daes, M. Diaz Uribe, M. Eide, M. Fix Zamudio, M. Guissé, M. Joinet, M. Lindgren Alves, M. Mehedi, M. Park, Mme Warzazi, Mme McDougall et M. Yimer. Mme Gwanmesia et Mme Palley se sont ultérieurement jointes aux auteurs.

11. M. Alfonso Martínez a modifié le projet de résolution en remplaçant, au paragraphe 11 du dispositif, les mots "dans l'élaboration des politiques d'ajustement structurel" par les mots "en toutes circonstances".

12. Le projet de résolution, ainsi modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1997/9.

13. M. Khalil a fait une déclaration.
